



Municipalité de Lacolle

1, rue de l'Église Sud, Lacolle (Québec) J0J

PROCÈS-VERBAL de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité de Lacolle tenue le mardi 12 novembre 2024 à 19h00 à l'hôtel de ville situé au 1, rue de l'Église Sud, Lacolle.

Sont présents le maire et les conseillers, conseillères :
Jacques Lemaistre-Caron, maire

Monsieur Patrice Deneault, poste no 1	Absent: poste no 2
Madame Suzanne Lacroix, poste no 3	Absente: poste no 4
Monsieur David Arseneault, poste no 5	Monsieur Éric Barrière, poste no 6

Sont absents les conseillers, Monsieur Martin Farrar-Deguire et Madame Nancy Sorel dont les absences sont motivées.

Est également présent :

Silvio Gaudio, directeur général

Le maire Jacques Lemaistre-Caron préside la séance. Le quorum est constaté.

RÉSOLUTION NO 2024-11-338


AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2024-0240 – CIRCULATION ET STATIONNEMENT

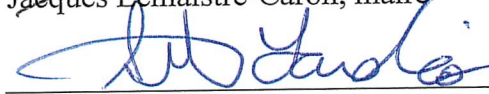
Monsieur le conseiller, David Arseneault, par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera déposé à la séance du 12 novembre 2024, le projet de règlement concernant la circulation et le stationnement numéro 2024-0240 et qu'à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire de ce conseil soit adopté ledit règlement

Ce règlement vise à régir la circulation, le stationnement et la signalisation routière ainsi que les dispositions relatives aux remorquages des véhicules en stationnement illégal sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Lacolle pour la sécurité de tous les usagers de la route.

ADOPTÉE


Jacques Lemaistre-Caron, maire


Silvio Gaudio, directeur général/greffier-trésorier

Copie conforme à l'original

Le 3^e jour de décembre 2024